

Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL

semestriel Avril 2015 - N°2

NOTRE SILHOUETTE



Oeuvre Yves Duffour

PÊLE-MÊLE



Le Noël de l'école



Les nouveaux bancs du foirail

La Sabatère, nouveau restaurant à Lupiac



LE MOT DU MAIRE

Les six derniers mois ont été mouvementés. LUPIAC n'est pas un petit village tranquille même si pour l'instant quand on traverse la Place d'ARTAGNAN, on a l'impression que le village est endormi. Début Octobre, avec leurs Rolls Royce, nous avons vu arriver Madame et Monsieur Cooper, ils ont étudié durant quatre mois la possibilité d'investir au Château de Lacoste pour créer un hôtel cinq étoiles. Les quatre millions d'euros qu'ils voulaient consacrer à ce projet ne suffisaient pas. Deux cabinets d'architectes ont chiffré l'investissement nécessaire à six millions d'euros. Dommage...Mais s'ils sont restés étudier le projet, c'est bien parce qu'ils ont compris que LUPIAC va se développer touristiquement autour de d'ARTAGNAN. Il en est de même pour la reprise de la boulangerie-épicerie. Nous avons grand espoir de signer un bail dans les prochains jours et rouvrir ce commerce. Ces repreneurs potentiels ont apprécié le programme de signalétique que nous avons mis en place. Un grand Merci à Yves DUFFOUR, pour la création de cette magnifique œuvre qui s'est érigée sur l'esplanade du musée et que nous retrouvons aux entrées du village et sur la route nationale 124. Cette image sera aussi reprise comme logo et signalétique de la Route Européenne, déclinée en jaune et bleu, couleurs de l'Europe. Ce fut décidé lors de la création de l'AREA, à BRUXELLES le 20 novembre où nous sommes allés avec Marjorie LABORDE, Maxime FILLOS, et Marc PAYROS qui représentait le CONSEIL GENERAL du GERS. A cette occasion nous avons été reçus à la Mairie de MAASTRICHT.

Merci d'être venu nombreux, le 3 janvier 2015, pour la première cérémonie des vœux du Maire à LUPIAC. Ce fût un moment convivial riche en échange. Puis, avec quelques LUPIACOIS, nous sommes partis en Italie voir comment avançait notre D'ARTAGNAN. Le bronze était au stade de l'assemblage dans la fameuse fonderie de PIETRA SANTA.

Le 15 janvier, Yves RISPAT, notre ancien MAIRE nous quittait, après une longue maladie. Nous aurons tous en mémoire, longtemps, des anecdotes et des histoires de moments passés à ses côtés.

Le mois de Mars a vu l'ouverture d'un nouveau restaurant à LUPIAC, à la SABATERE. Nous souhaitons à Vérane et Jean une grande réussite dans leurs entreprises.

Le 9 Août 2015 nous inaugurerons lors du Festival, notre statue de d'ARTAGNAN. Ce sera l'occasion de lancer à LUPIAC le projet de la Route Européenne d'ARTAGNAN.

Nous avons recruté une équipe d'architectes urbanistes qui travaille sur le projet global de réaménagement de la Place d'ARTAGNAN et de la rue des MOUSQUETAIRES. Nous leurs avons demandé de déterminer la position exacte de la statue en tenant compte de plusieurs paramètres importants :

- **L'accessibilité des ERP** Etablissements Recevant du Public (salle des Fêtes, mairie, poste, multiple rural communal et église).
- **Le périmètre classé** de la Chapelle St Jacques.
- **Le stationnement** sur la place ainsi que **la circulation** à l'intérieur du village qui est traversé par une route départementale.
- **L'aspect historique** du village, **les festivités** qui se déroulent (Festival d'ARTAGNAN, Fête locale).
- **L'accueil des touristes**, des futurs cavaliers, des vététistes ou des randonneurs de la **Route Européenne d'ARTAGNAN**.

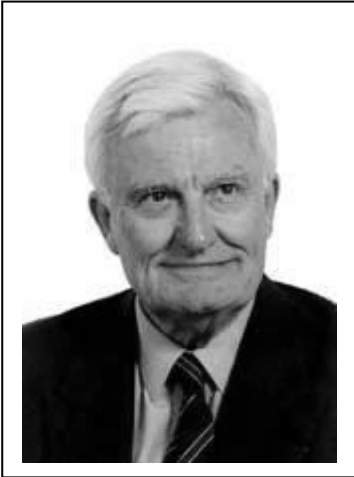
Cette année nous positionnerons la statue au bon endroit et nous demanderons des aides financières pour le projet global de réfection de la place en espérant pouvoir réaliser au plus vite les travaux.

Bonne lecture du bulletin Municipal N°2.

Nous restons tous à votre écoute.

Véronique THIEUX LOUIT

Yves RISPAT- MAIRE de LUPIAC de 1965 à 2014



Lors des dernières élections municipales, Yves RISPAT mettait un terme à une longue et brillante carrière politique débutée en 1965 par son élection à la Mairie de LUPIAC.

C'est ainsi qu'il fut Sénateur du Gers de 1998 à 2008, Député de la première circonscription du Gers de 1993 à 1997, Conseiller régional de 1986 à 1993 et de Mars à Juin 2004, Conseiller général du canton d'Aignan de 1988 à 2008 et Président du Conseil Général de 1992 à 1998.

Il fut également Président de la FDSEA dès 1973 et ce pendant quinze ans, Président de la SAFER en 1976 et Président de la Chambre d'agriculture de 1981 à 1993.

Malgré ses multiples et importantes responsabilités jamais il n'a oublié son village. C'est ainsi qu'il initia les travaux d'adduction d'eau dès 1967; plus tard, efficacement épaulé par son premier adjoint Yves DUBUC, ses réalisations se succédèrent : le terrain de rugby, le court de tennis, la base nautique, le musée d'Artagnan, l'aménagement de l'ancien couvent en gîtes ruraux – ultérieurement transformés en logements sociaux, le multiple rural... Et nombreux sont les Lupiacois qui peuvent témoigner de l'efficacité de son appui lorsqu'on faisait appel à lui.

Et c'est grâce à son action que Lupiac a pu conserver une Poste et l'école, éléments essentiels à la vie d'un village.

Homme de caractère, il n'était pas facile de s'opposer à lui! Je peux en témoigner puisqu'étant à ses côtés depuis 1989, j'ai suivi une grande partie de sa carrière politique.

YVES, les Lupiacois ne vous oublieront pas!

Véronique THIEUX LOUIT

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2014 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire. **Étaient présents**, Mesdames FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle. Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno,*

GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime.

Secrétaire de séance, Madame Christelle CORNU

Étaient absents, Monsieur DESBARATS Joël

Approbation de compte rendu du 19 août 2014 . Après lecture, le compte rendu est approuvé.

LOCATION DU BATIMENT DE LA BASE NAUTIQUE , Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande présentée par Monsieur Laurent NOUGUES. Il souhaite louer le bâtiment de la base nautique pour la saison hivernale du premier octobre 2014 au 30 avril 2015. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande de location faite par Monsieur Laurent NOUGUES, aux conditions suivantes : Le montant du loyer est de 250 € par mois, Monsieur Laurent NOUGUES remboursera la consommation d'eau et Monsieur Laurent NOUGUES devra fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il a bien assuré la totalité du bâtiment.

LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE A MONSIEUR PACHECO DOS SANTOS , Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Luis Miguel PACHECO DOS SANTOS. Il s'agit de changer le nom du titulaire du bail, suite à une séparation du couple. Madame le Maire propose de refaire un bail aux mêmes conditions, à Monsieur Miguel PACHECO DOS SANTOS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle demande de location.

DEMANDE DE L'ONF POUR AUTORISATION DE TRAVAUX , Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2015. Il s'agit de réaliser des coupes rases sur les parcelles N°3A et N°2B. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander l'inscription à l'état d'assiette 2015, conformément aux prescriptions de l'aménagement, des coupes à marquer dans les parcelles N°3A (1,48 ha) et N°2B (0,35 ha) et de vendre les produits issus des coupes. Le Conseil Municipal précise qu'il souhaite que les travaux soient effectués en période sèche afin de préserver les chemins et qu'après la coupe, les parcelles soient nettoyées. Il est demandé une rencontre avec l'ONF avec Patrick MAGNE, Isabelle FOURQUET, Simon LABORDE, Frédéric CORNU et Véronique THIEUX LOUIT.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX , Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Charlotte MANGENOT, présidente de l'Association des Parents d'élèves de l'école de LUPIAC. Il s'agit de renouveler la convention d'utilisation du local mis à disposition pour le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) rattaché à l'école de LUPIAC. Madame le Maire précise qu'il faudra aussi à la prochaine réunion, faire une convention de mise à disposition de Katie DALATORRE, dès que le dossier sera complet. Madame le Maire donne lecture de la convention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIERIE 2014 POUR LES CHEMINS NON GOUDRONNES , Madame le Maire rappelle que cette année des travaux seront faits par la COLAS sur le chemin de PUJOS, que Frédéric CORNU et le Commission Voierie ont organisé une semaine de goudronnage avec la goudronneuse de la Commune. Et donc, qu'en matière de voierie pour cette année, il reste à réaliser les travaux sur les chemins non goudronnés de la Commune. Madame le Maire précise qu'il est important de réaliser ces travaux cette année puisque nous avons obtenu une subvention sur ces chemins pour les intempéries 2013. Monsieur Frédéric CORNU, premier adjoint, présente les propositions des trois entreprises qui ont été consultées pour les travaux de voirie prévus dans le budget 2014. La commission « voierie » a demandé des devis à LA COLAS SUD OUEST, l'entreprise BEZERRA et la STPAG. Monsieur le premier adjoint précise que la commission communale voirie a rencontré deux des trois entreprises qui sont venues sur place pour donner des conseils. Il en résulte que : L'entreprise BEZERRA ne fait pas de mise en place de caillou, la STPAG ne se déplace que pour 900 m2 et que seule LA COLAS propose des services que conviennent à ce que nous avons demandé et peut commencer les travaux rapidement. Madame le Maire ouvre le débat. Après cette consultation il s'avère, donc que l'entreprise COLAS nous offre le meilleur prix et le meilleur service. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la Commune confiera ces travaux à LA COLAS.

QUESTIONS DIVERSES , Madame le Maire donne quelques informations :

- Jason REED quitte l'appartement de la Poste au 30 novembre 2014.
- Suite à la demande de Madame BRAU, directrice de l'école, pour des raisons de sécurité, les portails seront cadenassés. Les arbres de l'école sont devenus trop grands ; leurs racines posent des problèmes sur le bâtiment. Tony PINEAU doit venir élaguer et couper certains arbres.
- Les bancs ont été mis en place au foirail

La séance est levée à 21 h40

11

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 novembre 2014 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire. **Étaient présents**, Mesdames FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle. Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime.

Secrétaire de séance, Madame Christelle CORNU

Étaient absents, Monsieur DESBARATS Joël

Approbation de compte rendu du 30 septembre 2014 : Après lecture, le compte rendu est approuvé.

DELIBERATION sur les RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE sur les CHEMINS de PUJOS : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport établi par Monsieur Frédéric PITOUS, sur l'enquête publique obligatoire pour la désaffectation et la vente des chemins ruraux n°13 dit de « la Merlière », N°29 dit « Du Bascou à Pujos » et N°30 dit de « la rivière ». Le rapport du commissaire enquêteur émet un avis favorable à la décision communale de désaffectation des dits chemins et à leur cession. Madame le Maire précise que lors du début de l'enquête Monsieur Alain NAYOZE était acquéreur d'une partie des chemins. Il a depuis vendu sa propriété et le nouveau propriétaire, Monsieur Franck HAMEL, a informé la Mairie qu'il acceptait de racheter les parties qui concernaient Monsieur Alain NAYOZE.

Madame le Maire présente le détail des parcelles et le prix de vente pour chaque propriétaire :

- Les parcelles n° G 432-437 et 439 d'une contenance de 5610 m² issues de l'assiette des chemins ruraux N° 13 et 30 au GFA de Pujos représenté par M. Franck HAMEL au prix de 0.20 € le m² soit un total de **1122.00 €**
- La parcelle n° G 431 d'une contenance de 2554 m², issue de l'assiette du chemin rural n° 13 à M. Jean-René BERGES au prix de 0.20 € le m² soit un total de **510.80 €**.
- La parcelle n° G 429, d'une contenance de 4213 m², issue de l'assiette du chemin rural N°29 à M. Thierry FOURQUET, au prix de 0.20 € le m² soit un total de **843.60 €**
- La parcelle n° G 463 d'une contenance de 887 m², issue de l'assiette du chemin rural N°29 au GFA FOURQUET représenté par M. Thierry FOURQUET au prix de 0.20 € le m² soit un total de **177.40 €**
- La parcelle N° G 462 d'une contenance de 840 m², issue de l'assiette du chemin rural N°29 à Mme Nicole NAYOSE au prix de 0.20 € le m² soit un total de **168.00 €**
- La parcelle N° G 438 d'une contenance de 960 m² issue de l'assiette du chemin rural N°30 à M. Antoine GUICHARD et Mme Lisa HUTTON au prix de 0.20 € le m² soit un total de **192.00 €**

Le conseil Municipal approuve le résultat de l'enquête publique, la vente telle que détaillée et désigne M. Frédéric CORNU, adjoint au Maire, pour représenter la Commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

VIREMENTS DE CREDITS SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE DU GERS : Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur les prévisions budgétaires 2014. La somme de 30 € nécessaire pour le paiement de la cotisation du Syndicat Départemental Energies du Gers a été omise dans les prévisions budgétaires. Elle demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le virement de crédit suivant. Le Conseil Municipal accepte le virement de crédit. Compte 6554 : Crédit 30 € Compte 61522 : Débit 30 €

ANNULATION DE TITRES/VIREMENTS DE CREDITS : Madame le Maire explique au Conseil Municipal que sur l'exercice 2012 des titres ont été émis pour régulariser la Redevance d'Occupation du Domaine Public de France Télécom qui n'avait pas été mise en recouvrement depuis plusieurs années. Or le recouvrement de cette RODP ne peut pas être récupéré au delà de 5 ans. Il est donc nécessaire d'annuler les titres 2012-191 pour un montant de 350.28 € et 2012-192 pour un montant de 370.03 €, soit un total de

730.31 €. S'agissant de titres sur un exercice antérieur, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit pour abonder le compte 673. Elle demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation des titres 2012-191 et 2012-192 et également sur le virement de crédit suivant. Le Conseil Municipal accepte l'annulation des titres et le virement de crédit. Compte 673 : Crédit 721 Compte 61522 : Débit : 721

TAXE D'AMENAGEMENT , Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement :
 - **Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes ;**
 - **Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;**
 - **Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;**
 - **Les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;**

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Sans nouvelle(s) délibération(s) de cet ordre, la présente délibération est tacitement reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE ZINGUERIE AU BATIMENT DE L'AGENCE POSTALE , Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour la remise en état des gouttières dans la cour de l'Agence Postale. Ces gouttières sont en très mauvais état et ne protègent plus les murs du bâtiment. Il est donc nécessaire de les remplacer

Le montant des devis s'établit comme suit : **Entreprise BOP , 2175.80 €** **Entreprise Joël LASPORTES , 998.00 €**. Le conseil municipal choisit l'entreprise LASPORTES Joël pour la réalisation des travaux.

DEMANDE DE MISE EN PLACE DE LIMITATION DE VITESSE , Madame le Maire fait par au Conseil Municipal de la demande faite par plusieurs habitants de la commune en vue de :

1. La mise en place de limitation de vitesse sur la voie communale n° 5 dite de PUJOS
2. l'implantation d'un passage piéton au faubourg Saint Jacques RD N° 102

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les différentes rencontres qu'elle a eues avec Messieurs Gilles CUSSENEAU et Denis COMENGE de la Direction Départementale des territoires du Gers concernant ces deux demandes et donne lecture des conclusions de la rencontre. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement à la proposition de Madame le Maire concernant la mise en place d'une limitation de vitesse sur la voie communale n° 5 dite de Pujos. Charge Madame le Maire de prendre l'arrêté nécessaire et de procéder à l'achat des panneaux auprès de l'entreprise la moins disante. Décide d'ajourner jusqu'à la prochaine réunion la décision sur le passage piéton au Faubourg Saint Jacques dans l'attente de pouvoir rencontrer Monsieur PERE du service des routes du Conseil Général du Gers, puisque le Faubourg Saint Jacques est une route départementale

AUGMENTATION DES TARIFS D'ENTREE DU MUSEE D'ARTAGNAN ET MODIFICATION A APPORTER A LA REGIE DE RECETTES DU MUSEE , Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs d'entrée au Musée d'Artagnan ont été décidés en 2004 et fixés à : Plein tarif : 5.00 €, Tarif réduit : 3.50 €, Tarif enfant : 2.50 € Afin de suivre l'augmentation du coût de la vie et d'équilibrer au mieux les frais du Musée il semble nécessaire de revoir le prix appliqué. En faisant une enquête auprès des autres sites touristiques du Gers il apparaît que le montant appliqué à Lupiac est parmi les plus bas. Madame le Maire propose de porter le prix des entrées à : **Plein tarif , 5.50 €**, **Tarif réduit , 4.50 €**, **Tarif enfant , 3.00 €** . Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette augmentation. Cette augmentation de tarif est acceptée à l'unanimité

VOYAGES SCOLAIRES –PAIEMENT DIRECT AUX PARENTS , Madame le Maire explique au Conseil Municipal comment fonctionne le Collège Gabriel Séailles de Vic-Fezensac pour les voyages scolaires. Une demande est faite aux communes pour une participation de financement des voyages. Lorsque la commune accepte la participation, celle-ci est versée dans un pot commun à tous les élèves. Elle n'est pas affectée directement aux enfants de Lupiac. Cette solution ne paraît pas satisfaisante. Madame le Maire propose donc de verser l'aide accordée directement aux familles. Le conseil Municipal accepte de verser cette aide directement aux familles et précise que pour percevoir cette aide, les familles devront déposer à la Mairie un relevé d'identité bancaire et une attestation de participation au voyage scolaire.

DECISION SUR LES DEMANDES DE VOYAGES SCOLAIRES , Madame le maire présente au Conseil Municipal deux demandes pour des voyages scolaires en 2015, et précise que pour la première fois les demandes sont faites pour un élève de l'enseignement supérieur et l'autre pour un élève de primaire fréquentant une école autre que celle de Lupiac. La première émane d'une élève de BTS DATR domiciliée à Lupiac pour un voyage en Belgique. Le coût du voyage par élève est de 250 €. L'autre concerne un élève de l'école primaire de Vic Fezensac, domicilié à Lupiac, pour un séjour à Arreau. Le coût du voyage par élève est de 240 €. Les subventions sont accordées.

Une règle est définie pour la participation aux voyages scolaires

Pour tous les élèves de niveau primaire, collèges et lycées la subvention sera de 25 % du montant du voyage, plafonné à 75 €

Pour tous les élèves de l'enseignement supérieur, la subvention sera de 25 % du montant du voyage plafonné à 50 €

VIREMENTS DE CREDITS , Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la décision prise de verser la subvention « voyages scolaires » aux parents il est nécessaire de procéder à un virement de crédit puisque la somme avait été prévue à l'article 6573 et doit être payée au 6572. Elle demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le virement de crédit suivant. Le Conseil Municipal se prononce favorablement. Compte 6572 : crédit 590 Compte 6574 : débit 590

REMBOURSEMENT PAR M.BARRERE DE LA MOITIE DU COUT ENGAGE POUR LA PLANTATION DE LA HAIE ENTRE LA PROPRIETE DE M. BARRERE ET LA PROPRIETE DE LA COMMUNE (emplacement des poubelles)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il paraît souhaitable de replanter la haie entre la propriété de M. BARRERE et l'emplacement des conteneurs à ordures situés à côté du terrain de rugby. Madame le Maire en a discuté avec M. BARRERE et celui-ci s'est engagé à payer la moitié des arbustes et à aider l'employé communal pour la plantation. Le coût total s'élève à 303.15 €. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce remboursement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Questions diverses .

- ✓ **Abattage d'arbres morts** à côté du cimetière : Accord pour que Patrice aille aider le propriétaire à les abattre. Ces arbres ont été abîmés par les travaux d'assainissement et risquent de causer des dégâts au cimetière.
- ✓ **Voyage à MAASTRICHT et à BRUXELLES**: Madame le Maire fait le compte rendu de son déplacement pour la création de la route européenne équestre reliant Maastricht à Lupiac. Elle précise aussi que des paddocks seront installés derrière l'école pour pouvoir laisser reposer les chevaux.
- ✓ **Demande de location de la goudronneuse** par des personnes privées : La commission voirie devra étudier la possibilité de location à des personnes privées et mettre en place un règlement.
- ✓ **L'info est donnée sur la résolution du problème posé par le mauvais état de la maison de Mesdames TAUPIAC**. Ce dossier est a priori terminé pour la Commune.
- ✓ **Chapelle de CAHUZERES** : Problèmes de toiture dus à un raccourcissement lors des travaux de rénovation antérieurs, la démolition du trottoir est à prévoir pour assainir les murs, des travaux sur la haie mitoyenne sont également à prévoir.
- ✓ **Réunion des associations de la commune** : Une réunion pour remettre à plat le règlement d'utilisation de la salle des fêtes sera organisée avec toutes les associations de la Commune
- ✓ **Compte rendu de la labellisation « famille » du parcours du lac**

12 **Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 février 2015 à 21 h**, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents, Madame THIEUX-LOUIT Véronique, Messieurs CORNU Frédéric, DESBARATS Joël, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard, MAGNE Patrick,

Madame FOURQUET Isabelle par procuration à Madame THIEUX-LOUIT Véronique

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents, Mesdames CORNU Christelle et FOURQUET Isabelle, Monsieur LABORDE Simon.

Secrétaire de séance, Monsieur GRIVAZ Jean-Marie.

Le compte rendu de la séance du 24 Novembre 2014 sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Lancement d'un appel à candidature pour le projet d'aménagement de la Place d'Artagnan et des abords de l'église

Madame le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement et de mise en valeur de la place et des abords de l'église doit être étudié. A cette fin, Madame le Maire assistée par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) propose de lancer une consultation restreinte de Maître d'œuvre et une consultation pour la réalisation d'un relevé topographique de la place. Le projet d'aménagement demande une attention particulière afin de connaître les possibilités de financement qui pourront s'appliquer. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de voter. Le Conseil donne son accord sur ce processus.

Nouvelle réglementation d'utilisation de la salle des fêtes et du local traiteur : En l'absence de Monsieur Simon LABORDE en charge du dossier, ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Convention d'utilisation des locaux et mise à disposition gratuite aux associations Lupiacoise : Plusieurs locaux municipaux sont prêtés gracieusement à des associations Lupiacoise sans convention sauf pour l'association des parents d'élèves. Un projet de convention est soumis aux Conseillers qui l'acceptent. Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 1^{er} Décembre 2014 qui lui a été adressé par le Président de l'association "Beth temps a" par lequel il sollicite la mise à disposition d'un local. Elle précise qu'elle attendait une réunion du Conseil Municipal pour lui apporter une réponse. Le Conseil décide de proposer une salle du 1^{er} étage de la Mairie qui est déjà utilisée pour diverses réunions, et une armoire vide qui est disponible. Madame le Maire répondra dans ce sens au Président de l'association.

Écritures d'amortissements. Voies et réseaux : Le percepteur de la Trésorerie de Plaisance nous demande de délibérer sur des écritures d'amortissement sur 5 ans concernant notre participation "réseau et voirie", pour un montant de 855 €, et au réseau d'assainissement de l'école pour un montant de 3600 € (sommes annuelles). Madame le Maire remarque qu'il s'agit de travaux anciens. Le Conseil donne son accord pour la passation des écritures nécessaires.

Convention d'accompagnement d'évaluation des risques professionnels : Les risques professionnels des agents communaux de Lupiac ont déjà fait l'objet d'une étude. L'établissement de cette convention donne droit à une subvention. Le principe de cette convention est adopté par le Conseil.

Adhésion au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Jusqu'à présent nous avons réussi à pallier les absences des agents municipaux mais parfois avec difficulté, d'autant plus que certains postes sont spécialisés. Madame le Maire expose que l'adhésion à ce service est gratuite et nous aiderait ponctuellement à résoudre les problèmes rencontrés. Le Conseil donne son accord pour l'adhésion de Lupiac à ce service.

Rajout d'un moyen de paiement pour les entrées du Musée, carte bleue : A l'heure actuelle, un visiteur qui achète un objet au Musée nécessite deux encaissements différents car ce sont deux caisses séparées. Nous avons une proposition pour équiper le Musée d'un programme spécialisé permettant le paiement par carte. Le Conseil évoque le coût bancaire de ce type de paiement. Après discussion il est convenu que Mesdames Véronique THIEUX-LOUIT et Marjorie LABORDE vont étudier le montant moyen des règlements afin d'établir un montant minimum des paiements par carte. Le Conseil prendra sa décision en fonction des résultats de cette étude.

Modification des heures d'ouverture du Musée : Madame le Maire indique qu'à la suite du classement de l'Office de Tourisme en catégorie 3 et du classement de la Commune en Commune Touristique, Marjorie LABORDE, Directrice de l'Office de Tourisme de Lupiac, doit se déplacer fréquemment pour des réunions ou des formations du mois d'Octobre au mois de Mars. L'appel à une personne pour la remplacer lors de ces absences pour l'ouverture du Musée en période hivernale est très onéreuse compte tenu du faible nombre d'entrées. Le Conseil dispose d'un tableau récapitulatif le nombre d'entrées par mois durant les trois dernières années. Il en ressort que la fréquentation en Novembre, Janvier, Février et Mars est très faible alors qu'il y a des frais: chauffage, électricité. Par contre il faut modifier l'amplitude des horaires d'ouverture au mois de Septembre et ouvrir en journée continue durant les mois où les touristes sont nombreux. Madame le Maire propose les horaires suivants :

| | |
|----------------------------|---|
| Janvier / Février/ mi Mars | Groupes sur RDV |
| mi Mars au 30 Juin | Tous les jours de 14h à 18h, fermé le lundi |
| Juillet et Août | Tous les jours de 10h30 à 19h00 |
| Septembre | Tous les jours de 10h30 à 18h00, fermé le lundi |
| Octobre à mi Novembre | Tous les jours de 14h à 18h, fermé le lundi |
| mi Novembre à mi Décembre | Groupes sur RDV |
| mi Décembre au 31 Décembre | Tous les jours de 14h à 18h, fermé le lundi |

Fermeture les 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai et 25 Décembre. La billetterie fermera 1 heure avant la fermeture du site. Cette proposition est adoptée.

Augmentation de la durée de mise à disposition de Marjorie LABORDE à l'Office de Tourisme de Lupiac

Madame le Maire précise que suite au classement de l'Office de Tourisme en catégorie 3 et au classement de la Commune en Commune Touristique (ce dernier datant de Décembre 2014) la convention actuelle, à savoir 12 heures par semaine, date de 2012 et qu'elle ne correspond plus à la réalité. Il faut changer la convention sur la base hebdomadaire de 17h.30 à l'Office de Tourisme et 17h.30 au Musée. Le Conseil donne son accord à Madame le Maire pour effectuer cette modification de la convention.

Création d'un tarif spécifique pour les entrées au Musée avec le passeport privilège : Une erreur a été commise portant sur le tarif de l'entrée au Musée d'Artagnan. Il nous faut donc imprimer un ticket à 3,50 €. Le Conseil demande que soit négociée une diminution de notre participation à ce passeport afin de compenser le manque à gagner et le coût de l'impression des tickets.

Adhésion au CNAS : Madame le Maire informe le Conseil que l'adhésion au CNAS n'est pas obligatoire, mais que nous sommes tenus de mettre en place un système de prestations sociales pour les employés municipaux. Le CNAS est l'organisme utilisé par l'ensemble des Collectivités. Le Conseil entérine l'adhésion au CNAS et nomme: Conseiller: Madame Véronique THIEUX-LOUIT, Conseiller suppléant: Monsieur Bernard LUIS

Consultation sur la modification du Périmètre NATURA 2000 : Madame le Maire présente le dossier de modification du périmètre de NATURA 2000; Après renseignements pris auprès des services concernés, cette modification sur le territoire de la Commune de Lupiac implique l'inclusion de la surface du lac de CANDAU dans le périmètre. Après consultation de la nouvelle carte, le nouveau périmètre est entériné par le Conseil.

Autorisation d'encaissement des sommes reversées par Monsieur David CORCAGNANI, boulanger : Notre dépôt de pain est alimenté par Monsieur THUILLIER, boulanger à Vic Fezensac. Durant ses vacances, du samedi 14 Février au dimanche 1^{er} Mars, c'est Monsieur CORCAGNANI, boulanger à Lannepax, qui assurera ce service dans les mêmes conditions. Cette disposition est acceptée.

Autorisation de recourir aux services d'un huissier : Madame le Maire souhaite que l'état des lieux de la boulangerie soit effectué par un huissier. Le coût en sera de 304,15 € pour les prestations suivantes: établissement des convocations pour le rendez vous, réalisation de l'état des lieux, rédaction du procès verbal. Cette proposition est acceptée.

Questions diverses

- **Lac**: le bateau n'est plus utilisable. Coût de son remplacement: 749€. Remplacement accepté. Le lac a été labellisé "parcours famille" fin 2014.
- **Toit de la boulangerie**: nous avons deux devis.
- **Rénovation de la salle du Réunion**: devis demandés.
- **Travaux de voirie**: ils ont été retardés par les intempéries. Madame le Maire a, en conséquence demandé un report du délai permettant de toucher la subvention.
- Madame le Maire et Monsieur Patrick MAGNE ont représenté Lupiac à Mirande lors d'une réunion tenue par Madame l'Inspectrice d'Académie.
- Un architecte mandaté par l'éventuel acquéreur du château Lacoste vient de temps en temps à Lupiac. Le projet de création d'un hôtel 5 étoiles suit son cours. Un acte de vente sous seing privé pourrait être signé avec le Conseil Général à la fin du mois de Février.
- **Sictom**: L'Assemblée Générale du Sictom Ouest se tient lundi 16 Février à Nogaro. Monsieur Jean-Marie GRIVAZ représentera Lupiac.
- **Recensement**: Madame Marjorie LABORDE, agent recenseur, a terminé la collecte des imprimés.

L'ensemble des points ayant été abordés, Madame le Maire clôt la réunion.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 février 2015 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT,

13

Maire.

Étaient présents: Mesdames CORNU Christelle, FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, Messieurs CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, LUIS Bernard, MAGNE Patrick,

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent: Monsieur DESBARATS Joël.

Secrétaire de séance: Monsieur GRIVAZ Jean-Marie

Approbation des comptes rendus des réunions des 24 Novembre 2014 et 09 Février 2015.

Bail de location de la guinguette pour 2015 : Le bail actuel courant jusqu'à la fin du mois d'Avril, le Conseil mettra au point un nouveau bail commercial.

Règlement de la salle des fêtes : Madame le Maire fait remarquer que les règles d'utilisation de la salle des fêtes datent de 2005. Les nouvelles propositions de tarifs et de règles d'utilisation font suite à une réunion de concertation avec les Présidents des associations Lupiacaises organisée par Monsieur Simon LABORDE. La nouvelle proposition a pour but de mieux adapter l'usage de la salle des fêtes pour les Lupiacois. Monsieur Simon LABORDE donne lecture du projet. Après délibération, le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants.

- **Pour les non-résidents à Lupiac**, un tarif de 200 € pour un jour, 100 € par jour supplémentaire, ce prix incluant l'utilisation des tables, tréteaux et chaises.
 - Plus participation pour la consommation de fluides (électricité, gaz, eau) et par jour:
 - Avec chauffage: 60 €
 - Sans chauffage: 10 €
- **Gratuité pour les réunions sans restauration.**
- **Pour les Lupiacois** (taxe d'habitation ou taxe foncière):
 - 90 € sur deux jours sans chauffage et 10 € par jour supplémentaire,
 - 140 € sur deux jours avec chauffage et 30 € par jour supplémentaire.
- **Gratuité pour les associations lupiacaises** (siège social à Lupiac), les associations du territoire ayant un lien avec Lupiac et les manifestations faites dans le cadre de l'école de Lupiac ou de l'école de musique, avec une **participation pour la consommation de fluides** (électricité, gaz et eau) de 30 € avec chauffage, de 10 € sans chauffage, par manifestation et sur deux jours d'utilisation. Journée supplémentaire: 15 € avec chauffage, 5 € sans chauffage. **Gratuité pour les réunions.**
- **Pour tous**: obligation de déposer un chèque de **caution de 300 €** et une attestation de responsabilité civile.
 - **Un état des lieux** sera effectué après prise de rendez vous avec le secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture, lors de la prise et du rendu des clés. Lors du rendu des clés, les locaux (local traiteur, salle des fêtes, sanitaires, cours extérieures et local matériel rangé) devront **être en parfait état de propreté.**
- Ces décisions s'appliquent à toutes les réservations à compter de ce jour.

Madame le Maire informera par courrier les Présidents des associations concernées.

Indemnisation sécheresse : Madame le Maire lit au Conseil le courrier reçu de l'expert mandaté par AXA, en remarquant que ce courrier est daté du 6 Février 2015. Seul l'affaissement du sol carrelé de l'école et des dégâts en bas de mur sont pris en compte, l'expert affirmant que la sécheresse ne peut pas provoquer de fissures verticales. Nous recevrons 8437 € en indemnité immédiate (franchise légale de 3050 € déduite) et 5215,69 € sur présentation de factures. Le Conseil accepte la proposition de AXA.

Questions diverses .

- **La SABATÈRE**: M. et Mme NEEL sont en possession de l'ensemble des documents nécessaires à l'ouverture de leur restaurant.
- Arrêt des négociations pour **l'achat du château Lacoste**. M. COOPER envisageait d'investir 4 à 4,5 millions d'euros pour la création d'un hôtel 5 étoiles; après 5 mois d'études le chiffrage de deux cabinets d'architectes atteint 6 millions d'Euros. Madame et Monsieur COOPER remercient par courrier le village de Lupiac pour l'appui apporté lors des études et sont désolés de ne pas pouvoir faire aboutir leur projet.
- Rapport de visite du jury départemental du **concours des villes et villages fleuris 2014**: 19 points positifs dont : création de l'Office de Tourisme, future statue de d'Artagnan, signalétique routière avec la silhouette, poste de secours habillé avec du bois et pontons de pêche au lac, cendriers sur la plage, restauration de la Vierge...et des points à améliorer tels que signalétique historique et explicative des éléments remarquables, utilisation de l'espace autour du musée, spot au sol pour l'église, entrée de la guinguette... Dans son ensemble, le rapport est très positif.
- **SICTOM**: Jean-Marie GRIVAZ prendra un rendez vous avec M. DAUBAS pour rencontrer Laurent NOUGUES afin de concilier les désirs de ce dernier et les possibilités du Sictom.

14 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 mars 2015 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*
Etaient présents, Mesdames CORNU Christelle, FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique,
Messieurs CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard, MAGNE
Patrick.

Etaient absents, Messieurs LABORDE Simon ayant donné procuration à Madame THIEUX LOUIT Véronique,
DESBARATS Joël.

Secrétaire de séance, Monsieur GRIVAZ Jean-Marie

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 Février 2015. Le Conseil approuve le compte rendu.

Adhésion à la Banque de Données Territoriale (BDT), Numérisation du cadastre. La dernière réunion du Conseil Municipal au sujet de l'établissement de notre PLU a mis en évidence la difficulté de travailler sur des documents anciens. Madame le Maire a appris

auprès du Conseil Général que l'on pouvait obtenir les plans informatiques du cadastre fournis gracieusement à condition que la demande soit entérinée par une délibération du Conseil Municipal de la Mairie concernée. Le Conseil se prononce favorablement; Madame le Maire fera la demande.

Questions diverses .

- **Route Européenne d'Artagnan.** Maxime FILLOS expose que le projet progresse dans plusieurs régions ou pays (Italie très impliquée) mais que le Gers n'est pas en avance.
- Maxime FILLOS présente un projet chiffré d'aménagement d'une aire **d'accueil des camping-cars** qui se situerait derrière le tennis, sachant que ce serait une aire d'étape courte et non un camping. Problèmes évoqués: plantation de quelques arbres, vidange des toilettes des véhicules, branchement des fluides, paiement des prestations
- **SIEBAG:** Frédéric CORNU a participé à l'assemblée générale du SIEBAG et en fait le compte rendu.
- **Remplacement temporaire de Patrice DURIEZ,** en arrêt maladie jusqu'à fin Mars et prolongation envisageable. Or il y a de nombreux travaux à effectuer au village, et du retard a été pris compte tenu de la météo défavorable. Madame le Maire propose d'engager pour trois semaines (début 9 Mars) un jeune couple habitant Lupiac, sans que cela entraîne des frais supplémentaires pour la commune. Horaires proposés: de lundi midi à vendredi midi. Le Conseil donne son accord.
- **Appartement de la Poste.** Laurent NOUGUES sollicite auprès de la Mairie la possibilité de louer l'appartement situé au-dessus de la Poste. Le Conseil fixe le prix du loyer pour l'été à 150 € mensuels.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 mars 2015 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT,

15

Maire

Étaient présents : Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle, Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime, DESBARATS Joël, LABORDE Simon.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : M. GRIVAZ Jean-Marie

Procurations : M. GRIVAZ Jean-Marie à Mme THIEUX LOUIT Véronique

Secrétaire de séance : Mme CORNU Christelle

Approbation de compte rendu du 2 mars 2015 : Après lecture, le compte rendu est approuvé.

Création d'une nouvelle régie de recette du Musée : Madame le maire rappelle que la régie de recettes instituée auprès du Musée d'ARTAGNAN, était destinée à permettre l'encaissement des entrées. Elle explique que pour les encaissements il y avait deux caisses ; l'une pour les entrées du Musée gérée par la Mairie et l'autre pour les ventes de la boutique gérée par l'association du Musée d'ARTAGNAN. Ce mode de fonctionnement s'avère compliqué pour les usagers et pour les personnels d'accueil. Elle propose de tout regrouper et ainsi toute la gestion du Musée d'ARTAGNAN sera assurée par la Mairie. Elle propose de supprimer l'ancienne régie modifiée plusieurs fois au cours des années et d'en créer une nouvelle. Il est donc proposé à l'assemblée d'instituer une régie de recettes auprès du Musée d'ARTAGNAN, vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date 10 mars 2015. Cette régie encaisse les produits suivants : les entrées au Musée d'Artagnan, les ventes de tous les produits de la boutique du Musée. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es-qualité auprès de la Trésorerie de PLAISANCE.

Création d'une régie d'avances et fixant le montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur : Madame le maire expose au conseil municipal les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie d'avances auprès du Musée d'ARTAGNAN de la commune : Il s'agit d'autoriser, le régisseur du Musée ou son suppléant, à acheter des objets pour la vente à la boutique, des objets pour l'enrichissement du fond de collection du Musée d'ARTAGNAN, pouvoir régler les frais de mission, les frais postaux et les dépenses de fournitures administratives. Un compte de dépôt de fonds est créé auprès du Trésor Public avec l'utilisation de deux moyens de paiement : CB et chéquier. Le régisseur titulaire d'avances (Titulaire : Marjorie LABORDE, Suppléant : Jacqueline DUPUY) qui sera aussi le régisseur de recettes percevra annuellement une indemnité de responsabilité dont le montant annuel est fixé à 110 euros, conformément à la législation.

Cession du stock de la Boutique du Musée détenu par l'Association du Musée d'ARTAGNAN : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modernisation du Musée. Il est impératif d'avoir une seule caisse. Pour cela, et pour une meilleure gestion, la Commune doit acheter le stock d'objets, de cartes postales et de livres, détenus par l'Association du Musée d'ARTAGNAN. Le conseil municipal de Lupiac, après en avoir délibéré, décide d'acquérir pour la somme de 5858,53€ le stock de la boutique du Musée à l'Association du Musée d'ARTAGNAN. Il est précisé que l'Association du Musée d'ARTAGNAN sera ensuite dissoute et les fonds reviendront à la Commune de LUPIAC.

Détermination du prix de vente des objets, livres et cartes postales de la boutique du MUSEE . Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer par délibération le prix de vente des objets, livres et cartes postales qui seront vendus au Musée. La liste de tarifs de vente proposée est acceptée.

Choix d'un géomètre pour le relevé topographique de la Place d'ARTAGNAN . Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser un relevé topographique de la Place d'ARTAGNAN afin de pouvoir donner ce relevé au bureau d'étude qui sera chargé de réaliser les futurs plans d'aménagement de la Place. Elle présente les deux devis demandés : Société XMGE : 3750 € TTC et Monsieur Cédric BELESTIN : 4060,80 € TTC. Le Conseil Municipal décide de recourir aux services de la société XMGE.

Tous les sujets sont votés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **NATURA 2000** : il est proposé deux matinées de formation au Conseil Général le 24 mars et le 21 avril sur l'urbanisme et Natura 2000. Madame le Maire ira à ses formations, vu l'importance du sujet, et vu que nous avons le PLU en cours de réalisation.
- La fédération de pêche nous informe qu'ils réaliseront des prélèvements d'eau sur le Lac de Lacoste.

La séance est levée à 22 h 15

Communauté de Communes D'ARTAGNAN en Fezensac

Le compte rendu officiel de septembre 2014, bilan de 17 pages est disponible par mail sur simple demande en Mairie à mairiedelupiac@orange.fr ou en copie papier gratuitement.

Office de Tourisme de LUPIAC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF LUPIAC 2014

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--------------|------------------------------------|----------|--------------|--------------------------|---------|
| 002 | Déficit reporté | 10518,53 | 002 | Excédent reporté | 6283,75 |
| 011 | Charges à caractère général | 8415,22 | 70 | Produits des services | 700 |
| 012 | Charges de personnel | 0 | 73 | Impôts et taxes | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 0 | 74 | Dotations et part° | |
| 66 | Charges financières | 8200 | 75 | Autres pdts gestion | 650 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0 | 013 | Atténuations des charges | |
| 68 | | | 76 | Produits financiers | |
| (042) | Dotations aux amortissements | | 77 | Produits exceptionnels | 19500 |
| 014 | Atténuation de produits | 0 | 79 | Transferts de charges | |
| 023 | Virement à la section d'invest. | 0 | 72 | Travaux en régie | 0 |
| TOTAL | | | TOTAL | | |
| 27133,75 | | | 27133,75 | | |

Pas de section d'investissement prévu lors du vote du budget

Compte rendu CA de l'Office de Tourisme de Lupiac

Réunion du 3 juin 2014

Présents : Maxime FILLOS, Isabelle FOURQUET, Jean Marie GRIVAZ, Véronique THIEUX-LOUIT Marjorie LABORDE

Absents : Christelle CORNU, Joël DESBARATS, Simon LABORDE

Activités de l'OT

- Accueil et information auprès des visiteurs
- Promotion du territoire
- Participation au réseau des OT du Gers
- Présence aux réunions « tourisme » du Pays d'Armagnac
- Tenue de statistiques de fréquentation et envoi mensuel au CDTL du Gers
- Saisie d'infos dans l'AGIT
- Travail en collaboration avec l'OT de Vic Fezensac en vue de la fusion et de la création de l'OT communautaire.
- Animation d'une page Facebook : <https://www.facebook.com/lupiac.tourisme?ref=hl>

Promotion 2014 :

| | |
|---------|--|
| Janvier | Séminaire des responsables d'OT de tout Midi Pyrénées |
| Février | 3 rencontres avec les OT du Pays d'Armagnac et OT de Vic Fezensac |
| Avril | Formation qualité tourisme et AGIT Forum départemental d'échange de documentation UDOTSI |
| Mai | Présence à l'AG de l'OT de Vic Fezensac Rencontre avec le directeur Mr José Luis PEIRERA du CDTL du Gers Forum d'échange des Hautes Pyrénées |

Communication 2014 :

- Création d'un dépliant d'appel, imprimé à 5000 exemplaires

Projets 2014 :

➤ Le 8 juillet 2014 : inviter tous les hébergeurs du secteur (à 25 kms autour de Lupiac) afin de faire la promotion de Lupiac et de ses animations estivales.

➤ Dossier signalétique d'Artagnan. Le projet est d'implanter 7 silhouettes d'Artagnan :

- Une œuvre d'art en acier corten sur l'esplanade du musée
- Trois plus petites aux entrées du village
- Une en fer peint en bleu à la zone de Carchet sur la RN124
- Une en acier corten au rond point de Carrefour à l'entrée de Vic Fezensac
- Une en acier corten sur le rond point de la Hurée à l'entrée d'Auch

Ce dossier est un financement leader/pays d'armagnac, on attend encore des autorisations mais c'est sur la bonne voie. Coût pour l'OT de Lupiac 3409€

➤ Convention financière avec l'association d'Artagnan chez d'Artagnan qui porte l'animation phare pour la promotion du village.

➤ Projet d'installation de panneaux d'informations historiques dans le village

L'idée est que le visiteur qui déambule seul dans le village puisse retrouver des notes historiques et des dates clés qui font l'histoire de Lupiac.

Légende :

OT = office de tourisme

CDTL = comité départemental du tourisme et des loisirs

UDOTSI = union départementale des offices de tourisme et syndicat d'initiative

AG = assemblée générale

AGIT = application de gestion de l'information touristique (c'est la base de données d'infos du département)

ASSOCIATIONS LUPIACOISES

Association des Parents d'élèves

24 enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école de Lupiac en septembre dernier, dont 14 enfants domiciliés sur la commune de Lupiac, 4 sur Castillon-Débats, 1 sur Castillon-Débats/Belmont, 1 sur Belmont, 3 sur Castelnavet et 1 sur Tudelle, soit 19 familles. Cette année encore, l'APE était présente au marché de Noël de Belmont ce qui a permis de récolter des fonds grâce aux confections des enfants réalisées sur leurs temps périscolaires. En accord avec les maîtresses, l'ensemble des bénéfices a été reversé cette année au centre de loisirs pour permettre à Kathy de leur proposer de nouvelles activités. Le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école la hotte bien remplie de jouets pour l'école, d'un livre que chacun a ramené fièrement à la maison, ainsi que des chocolats offerts personnellement par Madame Le Maire. Il avait aussi au fond de sa hotte des petits paquets de chocolats pour l'équipe enseignante et le personnel municipal de l'école. Le traditionnel loto de l'école a attiré cette année encore de nombreux participants. Les bénéfices vont permettre à notre association de participer aux projets scolaires notamment par le financement de tout ou partie du coût des transports (pour se rendre par exemple à la piscine de Vic Fezensac en fin d'année).
Charlotte MANGENOT, Présidente.

Association d'ARTAGNAN chez d'ARTAGNAN

C'est dans la salle des fêtes, en présence de plus de 100 membres de l'association et sous la présidence de Marjorie LABORDE et de Maxime FILLOS que s'est tenue l'Assemblée Générale. Rapports moral et financier, bilan du festival 2014, projets pour 2015, dont l'implantation des silhouettes de d'Artagnan à cheval aux trois entrées du village et sur la nationale 124, renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration ont été les points forts de cette réunion. Maxime Fillos a présenté le financement des silhouettes dues au talent d'Yves DUFFOUR: Pays d'Armagnac: 9055,44€. Association d'Artagnan chez d'Artagnan: 4116,12€. Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac: 4000,00€. Office de Tourisme de Lupiac: 3409,00€. Il y eut bien sûr le pot traditionnel pour clore cette soirée bien remplie. L'édition 2015 du festival, qui verra l'inauguration de la statue monumentale de d'Artagnan à cheval et l'arrivée des premiers cavaliers randonneurs de la Route Européenne d'Artagnan, se tiendra le dimanche 9 Août. Tous les volontaires, que ce soit pour l'atelier de couture, l'atelier menuiserie, l'atelier décoration, les escrimeurs ou les figurants sont les bienvenus.

Marjorie LABORDE et Maxime FILLOS, Co-Présidents.

Tennis Club

L'association s'est reconstituée il y a 4 ans et je ne peux que me féliciter de son bon fonctionnement. Chaque année, nous enregistrons une quarantaine d'inscriptions et les membres occasionnels, des touristes essentiellement, sont chaque été plus nombreux. De ce fait, nous avons pu financer pour les jeunes de l'école de Lupiac des cours collectifs donnés par un professeur agréé. L'apprentissage du "vivre ensemble", de l'effort et des joies de la victoire se faisant dès le plus jeune âge, le tennis en est une excellente école. Aussi en cette année 2015, venez encore plus nombreux pour jouer en simple ou en double sur notre beau court Lupiacois.

Gérard REVAIS, Président.

Les Tartarins Lupiacois

Alliant le sport et la passion, la chasse nous permet tout au long de la saison de réguler, autant que faire se peut, la présence du gros gibier, chevreuils et sangliers, ainsi que la population de renards. C'est ainsi que si certains chassent la palombe, d'autres préfèrent chasser la bécasse, le faisan, la caille, le perdreau ou le lièvre; mais tous ensemble nous devons réguler le gros gibier dont chacun sait les dégâts causés par la surpopulation. Notre société de chasse compte une cinquantaine de membres et nous aimerions que de jeunes chasseurs nous rejoignent: ils seront les bienvenus! Pour la saison 2014/2015 la fédération nous a attribué 55 bracelets de chevreuils, soit 6 tirs d'été et 49 tirs d'hiver. Quant aux sangliers, leur population en hausse nous a permis d'en tuer 32 en battue: tous les Lupiacois ont reçu de la viande et nous avons pu fournir des repas de fête et organiser le célèbre repas des chasseurs. Au programme: l'aménagement du local de chasse (réfection du plafond et remise en peinture) et le recrutement de jeunes chasseurs. Nous tenons à remercier tous les propriétaires, chasseurs et non chasseurs, ainsi que la commune de Lupiac pour le soutien qu'ils nous apportent tout au long de la saison.

Roger FOURAGNAN, Président.

Rappel associations: si vous le souhaitez, faites nous passer avant le 31 août et le 28 février de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

LE COIN DES BREVES

LUPIAC – Commune Touristique : Par arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 la commune de LUPIAC est classée « Commune Touristique » pour 5 ans.

La Fibre- HAUT DEBIT : D'après nos informations, la Commune de LUPIAC devrait bénéficier du nouveau réseau début 2016. Des nouveaux coffrets seront installés coté sud du local pétanque.

TIGF – Nouvelle conduite de Gaz : En 2017, la commune de LUPIAC sera traversée par une nouvelle conduite de gaz. Le nouveau tracé ne suit pas le parcours des deux autres conduites. La nouvelle conduite passera sur le côté de CAHUZERE, de la commune de MARGOUEY MEYMES, vers le fond du lac de CANDAU, en remontant vers CASTILLON-DEBATS. Des équipes de la société BIOTOPE et TIGF sont chargées d'une étude écologique jusqu'au 15 septembre 2015. Entre le 11 mai et le 31 juillet il peut y avoir des prospections nocturnes. N'ayez pas peur : ils feront l'inventaire des grenouilles, tritons, salamandres, crapauds et écrevisses, avec des lampes torches frontales.

Lac de LUPIAC – Label « Parcours Famille » : La Fédération Nationale de la Pêche a décidé d'attribuer au Lac de LUPIAC le label « Parcours Famille », et nous a adressé ses félicitations pour le travail accompli dans le cadre de la promotion et du développement du loisir Pêche.

LUPIAC – Membre Fondateur de la Route Européenne d'ARTAGNAN : L'AERA (Association Européenne Route Artagnan) a été créée le 20 novembre 2014 à BRUXELLES. Le Conseil Général du Gers et la Commune de Lupiac sont membres fondateurs. Ce sera la 1ère route équestre européenne transnationale de Lupiac à Maastricht, qui concerne 6 pays et 17 régions en FR/NL/BE et ES/IT/DE, à l'horizon 2016-2017. Cette Route équestre a vocation à être labellisée par le Conseil de l'Europe au même titre que la route de St Jacques de Compostelle. Ce sera un tracé sur plus de 3200 kms, balisé, sécurisé, avec une signalétique et une logistique appropriées (hébergement, services annexes pour cavaliers et chevaux).

Prêt à Taux Zéro : Par arrêté du 30 décembre 2014 la commune de LUPIAC fait partie des communes où les opérations d'acquisition-amélioration de l'habitat sont finançables par le Prêt à Taux Zéro.

Employés Communaux : Blandine ARNAULD et Gauthier WEYLAND assurent le remplacement de Patrice DURIEZ en arrêt pour accident de travail. Ils effectuent chacun un mi-temps.

LAC de LUPIAC

La baignade autorisée et surveillée sera ouverte du samedi 11 juillet au dimanche 23 août de 14 h 30 à 19 h 30. Fermé le lundi. Julie CAPMARTIN et Alice DE LAVENERE, BNSSA assureront la surveillance cet été. Plage aménagée de sable fin, sentier de randonnée, parking gratuit.

Ponton de pêche accessible à tous.

Egalement, labellisé «parcours pêche famille» par la Fédération Départementale et Nationale de Pêche. Carte disponible sur www.cartedepeche.fr ou à l'Office de TOURISME de LUPIAC

Location de pirogue et kayak. Tel : 05.62.03.84.29

SERVICES ET COMMERCES

- ❖ **L'AGENCE POSTALE** : ouverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h. 05.62.09.26.00
Dépôt de pain : du mardi au dimanche de 9 h à 12 h
provisoire en attendant la réouverture de l'épicerie boulangerie
- ❖ **GARAGE AIO** : Station service - Gaz - Journaux - Tabac
Ouvert tous les jours de 7h30 à 19h30. 05.62.09.26.29
- ❖ **SECRETARIAT DE LA MAIRIE** : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.
mairiedelupiac@orange.fr 05.62.09.26.13
- ❖ **AU COLOMBIER ROUGE Cathy DUCLOS**
Salon de Thé - boutique - expo
Ouvert de mai à septembre.
- ❖ **LA GUINGUETTE DU LAC Laurent NOUGUES**
Brasserie gastronomique, snack, bar.
05.62.03.84.29
Facebook : *la guinguette du lac*
Ouvert de juin à septembre, fermé le lundi.

NOUVEAU à LUPIAC

- ❖ **LA SABATÈRE Vérane et Jean NEEL**
Restaurant gastronomique - 05.62.69.53.69 restaurantlasabatere@orange.fr
Ouvert du jeudi midi au dimanche midi. Du 14 juillet au dimanche 30 août 2015, du mardi au dimanche, uniquement le soir. Réservation recommandée. Possibilité salon privé de 2 à 8 pers.
Jean et Vérane Néel, récemment installés à Lupiac, ont ouvert une "table gourmande" à La Sabatère à la sortie du village vers Plaisance. Avec ses 43 ans d'expérience et ses 13 dernières années passées en tant que chef de cuisine au Domaine de MURTOLI en Corse, 5 étoiles classé meilleur "hôtel-resort" du monde en 2011, Jean a atteint un niveau d'excellence dont il fait profiter ses hôtes.

LOISIRS-ANIMATIONS-EXPOSITIONS

- ❖ **RANDONNÉE D'ARTAGNAN**
Dimanche 19 juillet 2015 Parcours pédestre, équestre et VTT.
- ❖ **FESTIVAL D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN**
Le 8 et 9 août 2015, 4ème édition
Reconstitution historique de Lupiac au XVIIe siècle, marché et métiers du temps des mousquetaires, messe en gascon, concert baroque, duels à la rapière, conférence... Spectacle tout public.
+ d'infos sur www.dartagnanchezdartagnan.org

9 AOÛT 2015

Inauguration STATUE EQUESTRE de DAPHNE DU BARRY
Lancement ROUTE EUROPEENNE D'ARTAGNAN à LUPIAC

- ❖ **FÊTE LOCALE DE LUPIAC**
Le 22, 23 et 24 août 2015
Soirée bandas y tapas, concours de pétanque, vide-grenier/brocante, traditionnel souper gascon, concours de pêche, bal et fête foraine.

EXPOSITIONS : L'association **LUPIAC BETH TEMPS A...** organise dans l'église une exposition sur le thème "si Lupiac m'était conté" consacrée à l'histoire de Lupiac et de ses habitants. Entrée gratuite.

L'association **D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN** présente dans les locaux de son siège, rue Féart, une galerie de photographies et une vidéo du festival d'Artagnan. Entrée gratuite.

MAIRIE INFOS

- ✓ **PLU** (plan local d'urbanisme) : Une équipe du Conseil Municipal sera peut être amenée à vous rencontrer pour le classement de certains corps de ferme, qui pourraient éventuellement être destinés ultérieurement à une autre utilisation.
- ✓ **CADASTRE** : Le cadastre est informatisé.
- ✓ **SIAB MIDOUR DOUZE** : Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze met à votre disposition à la mairie des fiches d'information sur la rivière qui sont également téléchargeables sur le site internet : www.sia-rivieresarmagnac.fr rubrique SIAB Midour Douze / Actualités.
- ✓ **VOIERIE** : Les travaux de remise en état du chemin de la Rochelle prévus en 2014 ont été différés à cause de la météo. Ils viennent d'être réalisés. Nous avons des subventions à récupérer sur un dossier intempéries. Des travaux de « point à temps » sont prévus en 2015 sur tout le réseau.
- ✓ **TRAVAUX BATIMENTS** : Nous avons obtenu de l'assurance une indemnité sécheresse pour la réfection du sol de la cantine. Les travaux seront réalisés en 2015. Nous allons restaurer la salle de réunion de la mairie. Des travaux de toitures sont prévus sur l'épicerie boulangerie.
- ✓ **RECENSEMENT** : Le recensement national de la population s'est déroulé du 15 Janvier au 14 Février 2015. C'est Marjorie Laborde qui a eu la responsabilité de réaliser cette enquête. Durant un mois, elle a rencontré chacun d'entre vous, distribué puis recueilli les documents officiels, aidé à les remplir quand il le fallait et confié sa collecte à Jean-Marie Grivaz, coordonateur assermenté pour le village, qui, après vérification, les a transmis à l'INSEE au fur et à mesure. Vous pourrez prendre connaissance des principaux résultats non confidentiels de cette enquête dans le prochain bulletin municipal. Nous tenons à vous remercier pour la gentillesse de l'accueil que vous avez réservé à Marjorie et pour le soin que vous avez tenu à apporter à la rédaction de vos réponses.

ETAT CIVIL

Naissance.

Thomas DESBARATS, le 16 janvier 2015 à TOULOUSE

Décès.

François HUYGUE, le 5 juillet 2014 à PAU à l'âge de 63 ans

Guy PUSTIENNE, le 20 novembre 2014 à VIC-FEZENSAC à l'âge de 82 ans

Etienne GISSOT, le 12 janvier 2015 à AUCH à l'âge de 78 ans

Yves RISPAT, le 15 janvier 2015 à AUCH à l'âge de 83 ans

Pierre JOVANI, le 10 février 2015 à LEZIGNAN-CORBIERES à l'âge de 46 ans

Inhumés à LUPIAC : Simonne PONSAN, 102 ans et Raymond OSADA, 81 ans.

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages pourra varier suivant les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire sur une liste à la Mairie.

